

Compte-rendu – Séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du 24 mars 2016

Ordre du jour :

- **Présentation et validation du bilan d'activités de la CLE 2014-2015;**
- **Présentation et validation du tableau de bord du SAGE 2014-2015 ;**
- **Présentation et validation de la cartographie des cours d'eau du bassin versant de la Canche**

Rédacteur : Valérie Chérigé

Liste des participants :

Etaient présents :

Madame Maryse JUMEZ, représentante du Conseil Départemental du Pas de Calais ; **Monsieur Bernard BAYOT**, représentant l'Association des Maires du Pas de Calais ; **Monsieur Jean Claude DARQUE**, représentant l'Association des Maires du Pas de Calais ; **Monsieur Michel MASSART**, représentant l'Association des Maires du Pas de Calais ; **Monsieur Roger PRUVOST**, représentant l'Association des Maires du Pas de Calais et ayant pouvoir de **Mr Richard SKOWRON**, **Monsieur Jean Claude DESCHARLES**, représentant l'Association des Maires du Pas de Calais et ayant pouvoir de **Monsieur Philippe FOURCROY** ; **Monsieur Marcel LECLERCQ**, représentant la Communauté de Communes de la Région de Frévent et ayant pouvoir de **Madame Fabienne MORVAN** ; **Monsieur Constant VASSEUR**, représentant la Communauté de Communes de Lucquelières et Environs ; **Monsieur Jean LEBAS**, représentant la Communauté de Communes du Montreuillois ; **Madame Pierrette DUEZ**, représentante de la Communauté de Communes des Deux Sources et ayant pouvoir de **Monsieur Claude PRUDHOMME**.

Collège des usagers :

Monsieur Bruno ROUSSEL, représentants la Chambre d'Agriculture de Région Nord Pas de Calais et ayant pouvoir de **Madame Noémie HAVET** ; **Monsieur Sébastien BOCQUILLON**, représentant la Chambre d'Agriculture de Région Nord Pas de Calais ; **Monsieur Alain DELATTRE**, représentant la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques et ayant pouvoir de **Madame Mariette VANBRUGGHE** ; **Monsieur Jean Charles BRUYELLE**, représentant la Fédération Régionale Nord Nature Environnement et ayant pouvoir de **Monsieur Alain WARD** ; **Monsieur Daniel RENARD**, représentant le Comité Départemental de Canoë Kayak du Pas de Calais ; **Monsieur Francis RIQUET**, représentant l'Agence de développement du Pays des 7 Vallées et ayant pouvoir de **Monsieur François DUSSANIER** ; **Monsieur Pierre Marie DUSSANIER**, représentant l'Association Syndicale Autorisée de Drainage Canche Authie.

Collège des Administrations :

Monsieur Ludovic LEMAIRE, représentant l'Agence de l'Eau Artois Picardie et ayant pouvoir du **Directeur de la Délégation Manche É Mer du Nord du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres** ; **Monsieur Bernard MATHON**, représentant la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas de Calais ; **Monsieur Philippe ROSAN**, représentant l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques du Pas de Calais ; **Monsieur Benoist HITIER**, représentant l'FREMER de Boulogne sur Mer et ayant pouvoir du **Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer du Nord**. Le **Major GUILLEMANT**, représentant le Groupement de Gendarmerie du Pas de Calais.

Absents Excusés :

Monsieur Marc BRIDOUX, représentant la Communauté de Communes des Vertes Collines du Saint Polois ; **Monsieur Serge MAGNIEZ**, représentant le Syndicat Mixte Canche et Affluents.

Autres Présents :

Madame Annie LEDET, Communes de Contes

Nombre de délégués en exercice : 57

Nombre de membres présents : 21

Nombre de pouvoirs : 11

Les membres présents représentant 32 voix, le quorum est atteint.

Les propos reportés au présent compte-rendu sont à compléter avec les supports présentés lors de la séance.

1. Accueil et mot d'introduction de Monsieur Pruvost, Président de la CLE

Monsieur Pruvost accueille les participants et indique que l'objet principal de la réunion a constitué un travail important de la CLE et du Symcéa. Il rappelle que l'élaboration de l'inventaire des zones humides avait été également un sujet aussi sensible et qui grâce à une large concertation, avait été adopté et inscrit dans le SAGE. L'identification des cours d'eau est également une question délicate. Il faut rappeler qu'une carte existait déjà. La Ministre de l'Environnement et la DDTM nous ont demandé de réaliser une nouvelle carte sur la base des critères indiqués dans l'instruction gouvernementale. A partir du travail technique du Symcéa, la CLE a consulté les acteurs du territoire et notamment les élus des communes concernées. Aujourd'hui, il ne s'agit pas uniquement de valider cette carte mais de vous présenter les remarques faites et d'échanger sur certains points et valider une proposition. Monsieur Pruvost rappelle que cette carte pourra évoluer et ne peut pas être aujourd'hui, définitive. En cas d'absence de consensus au sein de la CLE, la Préfète serait obligée de « trancher » sachant que la délibération de la CLE reste une proposition. Monsieur Pruvost remercie M. Mathon d'avoir accompagné toute la démarche.

Monsieur Pruvost souhaite que cette réunion aboutisse sur une proposition constructive et partagée.

2. Présentation et validation du rapport d'activités de la CLE 2014-2015 et du tableau de bord 2014-2015

Valérie Chérigé rappelle que les documents ont été transmis et mis en ligne sur le site internet : www.sagedelacanche.fr le 11 mars et demande si chacun a pu les consulter. Compte-tenu de l'ordre du jour de la réunion axé sur le sujet de la cartographie des cours d'eau et afin d'y consacrer la majeure partie du temps, il est proposé de ne pas présenter ces documents en séance. Les participants sont interrogés quant à leurs éventuelles remarques et observations. Aucune remarque n'est formulée. Il est indiqué que celles-ci peuvent être transmises ultérieurement.

3. Cartographie des cours d'eau du bassin versant de la Canche

Valérie Chérigé fait un rappel du contexte de cette mission (voir présentation annexée à ce compte-rendu). Il est précisé que les documents et la carte de projet ont été mis en ligne le 11 mars. Cette carte stipulait que les remarques étaient en cours d'analyse et que des ajustements pouvaient être faits. Une nouvelle carte a été mise en ligne le 22 mars présentant des évolutions suite à l'expertise technique du Symcésa et de l'ONEMA. Dans un souci d'entière transparence, toutes les remarques et les propositions ont été présentées et discutées lors de cette réunion.

Echanges/discussions/commentaires :

1- Concernant la méthode :

- Concernant la zone des Bas-Champs, Monsieur Mathon précise que les zones basses de type wateringues et Bas-Champs picards, ont fait l'objet d'une cartographie des cours d'eau en 2006 dans un premier temps, et modifiée à la marge pour les wateringues en 2010 ; dans ce secteur, il n'y a pas de discussions si ce n'est avec les propriétaires, dans les Bas-Champs, la carte de 2010 selon les critères DDTM/DREAL, montre qu'il existe de très nombreux linéaires de voie d'eau indéterminés ; le but de la mission actuelle confiée à l'ONEMA est de faire « le tri » entre les linéaires constituant effectivement de vrais cours d'eau (comme par exemple le Fliez) et les linéaires ne recouvrant pas les critères ; il n'y a pas d'urgence particulière ; mais les positions des acteurs de ce territoire sont tranchées pour pouvoir trouver un « juste équilibre » ; c'est dans ce sens, qu'il n'a pas été souhaité confier cette mission à une structure à un caractère professionnel ; c'est donc l'ONEMA qui est chargé de réaliser cette cartographie et peut s'appuyer sur un syndicat mixte connaissant le territoire ; pour la Canche, Philippe Rosan est chargé de ce dossier par la direction inter-régionale de l'ONEMA ; ce travail sera présenté à une prochaine CLE sans débat puisqu'il s'agit d'un travail de l'Etat. La DDTM validera cette carte en complément de la carte du reste du bassin.
- M. Bruyelle pose la question de savoir quel statut ont les cours d'eau correspondant aux 3 critères et qui ne sont pas repris dans les linéaires indéterminés ;
- M. Mathon rappelle que l'on ne reviendra pas sur les linéaires ayant fait l'objet d'un consensus difficile à atteindre en 2006 ; cette carte est la base retenue ; il est rappelé que cette carte peut être progressive et que l'ambition n'est pas de faire une carte parfaite du premier coup ; ainsi il est envisagé une actualisation/révision à une fréquence de tous les 6 ans. Le premier exercice concerne uniquement le réseau établi en 2006 ; il faut prendre le temps et viser le consensus ;

- Concernant la consultation des communes, il est précisé que la progression du travail au sein du Groupe de Travail créé par la CLE, se faisant par sous-bassin, les communes du bassin de la Ternoise dont le projet de carte a été validé le 23 novembre 2015, ont globalement bénéficié d'un délai plus long pour étudier la carte et faire remonter leurs remarques ; pour le reste du bassin et compte-tenu de l'objectif de présenter les propositions à la CLE ce 24 mars, le délai laissé aux communes a été assez serré ; Certains maires ont souligné ce problème ; c'est dans ce sens que les remarques parvenues entre le 11 mars et la réunion de ce jour, sont présentées aujourd'hui de façon détaillée;

2 -Concernant les modifications présentées suite à la consultation (entre les cartes du 11 mars et du 22 mars) :

La Canche :

- Il est souligné la difficulté d'application du critère indiqué dans l'instruction ministérielle « un débit suffisant la majeure partie de l'année » ;
- M. Mathon indique qu'une expertise de l'ONEMA a été demandée dès lors qu'il y avait problème ou difficulté pour la détermination de certains linéaires ; des fiches ONEMA ont été réalisées et sont reprises en appui des propositions présentées ;
- Concernant la remarque formulée sur la commune de Rebreuviette, Mme Duez, Maire, confirme la proposition du Symcécà car des explications ont été apportées par visite du technicien du Symcécà;
- Concernant la commune de Neuville sous Montreuil, Philippe Rosan explique que nous avons à faire dans ce secteur à des pompages pour gestion des niveaux d'eau ; ceci induit une rupture d'alimentation et cette question n'est pas encore bien définie même si le linéaire peut s'apparenter à un cours d'eau en amont du pompage ; il est n'est pas encore fixé si un pompage est considéré comme communication permanente ou non ; il a donc été proposé d'ajouter le tronçon en aval du pompage mais pour l'amont, il faudra attendre de savoir comment vont être caractérisés les waterings ; il est également précisé que dans ce secteur, l'influence des marées est significative à partir du canal Bouret, avec des sens d'écoulement parfois difficiles à clarifier et des mises en charge ; les modifications correspondent à des observations récentes après dénoisement ;
- M. Mathon souligne que ce secteur de Neuville est intégralement situé en zone rouge du PPRI de la Canche signifiant interdiction d'urbanisation ; il n'y a donc pas d'enjeux à ce que l'identification soit d'une extrême précision ;

Les affluents

- Concernant un ruisseau sur **le Bras de Brosne** sur la commune d'Aix en Issart, la remarque formulée par la Chambre d'Agriculture indiquait que celui-ci ne recouvrait pas le critère « un débit suffisant une majeure partie de l'année » ; les expertises et la connaissance des techniciens ne permettent pas de confirmer cette remarque ; M. Dusannier demande si les observations ont été reprises sur au moins 6 mois ; les techniciens du Symcécà précisent qu'un adjoint de la commune a bien validé un écoulement quasi-permanent sur ce linéaire ;

- Concernant le sous-bassin de **la Course**, et notamment la modification sur le ruisseau « **Le Bezinghem** » par la commune du Bezinghem, Philippe Rosan indique que selon ses observations du jour même, les 3 sources se situent en amont de la proposition (en aval du hameau de la Folie) faite pour la limite d'écoulement ; il est confirmé qu'effectivement, compte-tenu de la période et des niveaux des nappes, le ruisseau s'écoule depuis plus en amont ;
- Bruno Roussel explique qu'il apparaissait cohérent de dire qu'il fallait aller au-delà (en amont) des observations du mois d'octobre (période sèche) ; en période de haute eau comme actuellement, il apparaît également cohérent de pondérer sur une limite plus en aval ;
- M. Bruyelle souligne que les sources sont très régulièrement au-delà du hameau de la Folie ;
- M. Mathon rappelle que la carte ne sera pas entièrement exhaustive et qu'il semble qu'une proposition de suivi dans le temps sera faite par le Symcécà notamment pour ces questions des têtes de bassin et des limites d'écoulement (sources) ; ces observations permettront d'alimenter et d'argumenter la prochaine carte à produire notamment lors de la révision du SAGE ; cela permettra de lever des doutes ;
- Philippe Rosan est d'accord sur ce principe de mise en place des observations mais il semblerait plus cohérent de laisser le tracé tel que proposé initialement sur la carte du 11 mars en indiquant qu'une expertise sera réalisée ; car si on enlève le tracé, il y a une probabilité d'aménagements dans le lit ; il apparaît plus logique de laisser la limite initiale et de retirer à l'avenir s'il y a lieu ; la solution inverse de retrait au préalable, va exposer à des risques de « mécontents » si les observations confirment la source en amont et des contraintes plus fortes pour ajuster la carte ;
- Il est souligné que ce secteur a déjà été l'objet d'aménagements dont certains en cours (Ferme au lieu-dit Le Puchelard) ; la proposition actuelle se cale sur la limite du plan de gestion de la Course approuvé depuis octobre 2014 ; il est également souligné que les 3 sources identifiées au hameau de la Folie sont quasi-permanentes ; la discussion s'arrête sur la proposition de la carte du 22 mars cohérente avec le plan de gestion de la Course ;
- Concernant **les Baillons**, il est expliqué la remarque formulée par la commune pour les limites d'écoulement et la modification proposée et apportée par la carte du 22 mars ; Bruno Roussel expose la remarque de la commune concernant la non-permanence une majeure partie de l'année, du ruisseau dans la traversée du village ;
- M. Bruyelle remarque que cette proposition n'est plus cohérente avec le plan de gestion de la Course et de ses affluents ;
- M. Mathon pose la question pour savoir si on peut attester que les 3 critères d'identification sont avérés et cumulés dès Hucqueliers ou à partir de Preures ;
- M. Bruyelle ne peut pas répondre précisément compte-tenu qu'il ne dispose pas d'observations sur ces linéaires, mais à son avis, le cours d'eau s'écoule régulièrement depuis Hucqueliers ; Il propose de revenir à la proposition de l'ONEMA, c'est-à-dire observer avant de statuer ; il souligne que les techniciens du Symcécà ont fixé la source la sortie d'Hucqueliers comme confirmé par le plan de gestion ;

- Bruno Roussel rappelle qu'une enquête auprès des communes a été menée et qu'il semble important de prendre en compte les avis des personnes du terrain et confirme que la proposition reprendra l'expertise du Symcéa et l'enquête réalisée auprès des communes; il confirme l'objectif de lever les doutes par une expertise sur les têtes de bassin sur un suivi pluriannuel ;
- M. Pruvost rappelle qu'il souhaite se rallier à l'avis du Symcéa reprenant notamment l'avis des élus et à la proposition de suivi ; il propose de ne pas s'affronter sans arguments scientifiques ;
- Concernant **la Bimoise**, la modification à la carte du 11 mars est présentée ; Philippe Rosan rappelle que des actes administratifs et judiciaires ont été réalisés en amont de cette limite ; la personne concernée serait en droit de demander des explications ; il indique qu'il ne souhaite plus intervenir en séance ;
- Bruno Roussel confirme que la Bimoise ne coule sur ce tracé que 2 mois par an à partir de Bimont ; M. Vasseur, Maire d'Alette, indique qu'elle ne coule que 3 mois par an entre la limite proposée le 11 mars et celle du 22 mars ;
- M. Descharles, Maire de St Josse, demande s'il sera possible de disposer d'un protocole clair et commun à tous pour le suivi des têtes de bassin ;
- M. Vasseur formule une remarque relative à un tracé d'un petit ruisseau affluent à la Bimoise sur la commune d'Alette ; il affirme qu'il s'agit d'un fossé d'écoulement hivernal depuis les parcelles ; Philippe Rosan confirme que ce tracé ne constitue pas un cours d'eau ; il sera donc retiré de la carte du 22 mars ;
- Madame Jumez évoque une question pour un tracé sur la commune de Recques ; il est confirmé que le tracé en question est bien une dérivation de la Course pour alimenter le barrage ;
- Concernant les sources de **la Dordonne** sur le territoire de la commune de Cormont, M. Dusannier, ancien Maire, explique que la Dordonne coule de façon permanente à partir de la mairie de Cormont, derrière la mairie il y a une source permanente ; de cette limite jusque le bout de haut en amont (jusque l'ex nationale), plus de 6 mois par an, il n'y a pas d'écoulement ; la source située au bout de haut, ne donne pas tous les ans ; il peut se passer 3 ou 4 ans sans écoulement sur ce tronçon ; à son avis, remonter la source jusque ce point, ne semble pas cohérent ; le point de la station de pompage peut être retenu car placer la source au niveau de la nationale, cela ne correspond à rien car il n'y a pas de source à cet endroit ;
- Il est à noter que le forage actuel va être arrêté et qu'il risque d'y avoir un impact sur les limites d'écoulement et de localisation de la ou des sources ; M. Dusannier souligne que la station a été mise en service en 1976 et qu'à son souvenir, la source n'était pas différente auparavant ; il est décidé de laisser la source à la limite du plan de gestion et d'intégrer cette tête de bassin dans les points à surveiller ;

- Concernant la remarque formulée pour la Dordonne à Bréxent, il est bien précisé que le cours d'eau se divise bien en 2 bras dont un correspondant à un ancien bras de dérivation d'un moulin n'existant plus ; certains problèmes hydrauliques sont constatés actuellement comme des fossés envasés avec des écoulements qui se font sur le chemin ; compte-tenu des problèmes d'inondation sur Bréxent, il avait été envisagé de supprimer certains tronçons de digues en aval du village pour laisser le cours d'eau circuler dans les prairies et retracer son lit naturel ; ce dossier constituerait une restauration globale avec des modifications à faire pour certains plans d'eau existants et pourrait être traité dans le PAPI notamment ; il est proposé de laisser ce tracé en l'état ;
- Concernant **l'Huitrepin** sur la commune de Frencq, plusieurs remarques ont été formulées par le Chambre d'Agriculture et un exploitant agricole pour un ruisseau affluent ; ces remarques indiquent que ce ruisseau ne recouvre pas le critère « débit suffisant la majeure partie de l'année » ; les techniciens du Symcécia indiquent que les relevés de ce cours d'eau ont été réalisés précisément avec un géo référencement de la source à la confluence avec l'Huitrepin ; M. Dusannier ne reconnaît pas ce tracé et indique un autre tracé selon sa connaissance ; tout le monde s'accorde néanmoins sur la question de la source permanente à partir du château ; il existe une petite incertitude sur le tronçon aval qui correspond peut-être à la période d'observation (février) ; dans ce sens, ce point est également intégré au suivi prévu ; la carte reste inchangée ;
- Concernant le cours d'eau du **Valigot**, M. Bruyelle indique qu'il existe un problème concernant la zone humide où se situaient les sources ; celles-ci ont été comblées il y a quelques années suite à un remblai provenant d'un curage du cours d'eau ; il existe à ce titre un contentieux avec la commune d'Etaples sur Mer ; il est proposé de rester sur le tracé proposé par l'ONEMA (fiche 2013) ; un projet de restauration de la zone humide pourrait être conduit selon la volonté du maître d'ouvrage (CCMTO).

Après le vote demandé par Monsieur Pruvost, Président de la CLE, La cartographie des cours d'eau du bassin versant de la Canche est validée à l'unanimité des membres présents et représentés.

La délibération de la CLE sera transmise prochainement à la DDTM pour élaborer l'arrêté préfectoral. Il est précisé que pour le Pas de Calais, chaque SAGE fera l'objet d'un arrêté distinct.

4. Suivi et élaboration d'un protocole pour les têtes de bassin

Il est présenté une carte de projet et non-exhaustive pour le suivi des points à surveiller pour la localisation des sources en tête de bassin. Le protocole doit être élaboré sur des données scientifiques et discuté au sein de la CLE. Il semble important et pertinent que ces observations soient réalisées en partenariat et partagées avec les acteurs de terrain (élus des communes notamment). Les dates d'observation doivent être déterminées pour pouvoir répondre au critère « la majeure partie de l'année » soit globalement 6 mois sur 12.

Il est souhaité qu'une large concertation encadre cette mission et notamment au sein de la CLE.

Avant clôture de la séance, M. Pruvost salue le travail réalisé avec la DDTM et avec M. Mathon qui prend sa retraite dans les prochains jours. M. Pruvost remercie « l'homme de terrain » et la présence auprès de la CLE et du Symcésa. Il souhaite que le travail se poursuive dans les mêmes conditions avec le successeur.

M. Mathon se remémore les moments forts avec la CLE de la Canche tel que l'approbation du SAGE et notamment l'arrêté complémentaire relatif aux zones humides. Il souligne également le Contrat de Baie qui est un programme d'action spécifique et est un des seuls avec Fort de France et Toulon. Ensuite, un PAPI a été élaboré et fait l'objet d'un groupement de commande avec la DDTM pour le PPRI, pour réaliser les études. Il remercie encore la CLE et le Symcésa et l'esprit ouvert dans lequel le travail est réalisé. Il ajoute que les choses ne sont pas terminées, puisque le SAGE devra être révisé dans les 3 ans à venir, puis dans 9 ans...

L'ensemble des documents présentés en séance sont disponibles sur le site :
www.sagedelacanche.fr

Vu Roger PRUVOST
Président de la Commission Locale de l'Eau